

L'Association Protection Animale du Capcir, « Ô Chalet des 4 Pattes »

Est une association de protection animale qui a pour but de:

- Protéger et défendre les animaux,
- Prendre en charge des animaux abandonnés/maltraités/trouvés : les chats en priorité et tous autres types d'animaux au fur et à mesure de l'évolution de l'association,
- Faire stériliser tous les chats pris en charge pour éviter la prolifération féline,
- Les accueillir en familles d'accueil en fonction des possibilités,
- Effectuer leurs identification, stérilisation, vaccination et tous soins nécessaires,
- Rechercher des adoptants et de suivre les animaux dans leurs futurs foyers,
- Apporter des conseils aux particuliers éprouvant des difficultés avec leurs animaux,
- Amener une aide en faveur des animaux des personnes les plus démunies,
- Participer à la sensibilisation de la cause animale auprès du public,
- Organiser des événements ou manifestations en rapport avec la cause animale,
- Soutenir et de mener toute action visant au respect de la défense des animaux.

Quels sont nos moyens ?

■ Moyens **financiers**

L'association est totalement indépendante, nous ne percevons aucune subvention à ce jour. C'est grâce aux dons des particuliers que nous pouvons effectuer des sauvetages. Votre soutien nous est précieux ! Vous pouvez aller à la rubrique « faire un don »

■ Moyens **humains**

Toutes les personnes agissant pour l'association sont bénévoles.

Quel est notre secteur d'action ?

En priorité dans le Capcir et ses environs proches. Mais nous acceptons de travailler en collaboration avec les Associations qui enquêtent contre la maltraitance en plaine afin de pouvoir accueillir ces loulous en fonction de nos possibilités.

Est-ce que l'association possède un refuge ?

L'association n'a pas encore les bâtiments, mais nous y travaillons afin de pouvoir aider au maximum la cause Animale. En effet nos locaux actuels sont pourvus de caisse de vie très grandes afin qu'ils se sentent au mieux. Et une cour extérieure est à leur disposition afin d'éviter qu'ils se sentent en captivité.

Nous fonctionnons quand on le peut avec des familles d'accueil, où les chats bénéficient de soins adaptés, d'une surveillance rapprochée et de contacts humains. Afin d'effectuer davantage de sauvetages, nous recherchons de nouvelles familles d'accueil.

Alors si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à vous inscrire !!

L'association s'engage à :

- Ne pas pratiquer l'euthanasie sur les animaux qui lui sont confiés, ou sur tout animal trouvé ou récupéré (sauf souffrance physique irrémédiable de l'animal, confirmée par un vétérinaire).
- Mettre tout en œuvre pour apporter bien-être et soins aux animaux abandonnés ou trouvés par le biais de l'association.
- Avant toute adoption, s'assurer de la compatibilité entre le chat/chaton/chiot/chien et l'adoptant.
- S'assurer du sérieux et de la prise de responsabilité des adoptants.
- Ne pas faire adopter un chaton ou un chiot avant l'âge de 2 mois, voire 2 mois 1/2 si possible
- Stériliser tous les chats adultes (si leur état de santé le permet), et s'assurer de la stérilisation des chatons entre 5 et 6 mois.
- Identifier tous les chats/chatons/chien/chiot avant l'adoption.
- Effectuer les déparasitages internes et externes de tous les chats/chatons/chien/chiot avant l'adoption.

■ Faire vacciner tous les chatons et chiots avant l'adoption (sauf si son état de santé ne le permet pas).

■ Effectuer un suivi de tous les animaux adoptés.

■ Apporter tout conseil nécessaire aux adoptants ou particuliers se trouvant en difficulté avec leur chat/chaton/chien/chiot.

■ Récupérer l'animal adopté si l'adoptant n'est plus en mesure de le garder, si les conditions de vie de celui-ci vont à l'encontre de son bien-être et/ou de ses besoins, et plus généralement si les termes du contrat d'adoption ne sont pas respectés.

■ Rendre des comptes en toute transparence sur l'utilisation des cotisations et dons faits à l'association.

■ Informer régulièrement les membres des actions effectuées par l'association.